

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2023

D.CN.2023-28

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET VITAL'ÉTÉ 2023 À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ANNÉCIENNES

Rapporteur : Catherine ALLARD

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **13 MARS 2023**

Délibération publiée le 13 mars 2023

Le six mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept février deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDREYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornella, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUE Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), FARMER Chantale (pouvoir à MULATIER GACHET Alexandre), JULIEN Charlotte (pouvoir à MARLE Viviane), LAYDEVANT Christiane (pouvoir à DIJEAU Isabelle), SAUTY Yannis (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MODURIER Aurélien

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET VITAL'ÉTÉ 2023 À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ANNÉCIENNES

Rapporteur : Catherine ALLARD

L'activité physique est sans conteste un déterminant de la santé à tous âges de la vie. Sa pratique régulière et adaptée améliore le bien-être et contribue à diminuer le risque de développer des maladies chroniques. Elle est également un facteur d'intégration et de maintien des liens sociaux.

Convaincue que la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour tous dans une perspective de santé publique relève de l'intérêt général et considérant qu'il faut développer une culture du Sport Santé répondant aux besoins de tous, la ville d'Annecy a fait de cet objectif un axe prioritaire d'action.

La pandémie du COVID-19, associée à la crise sanitaire, a encore accentué l'inactivité physique particulièrement au sein des publics adultes et seniors. La période estivale risque encore d'aggraver cette spirale négative en raison de la baisse saisonnière de l'offre des associations sportives.

Aussi, fort de ses succès de l'été 2021 (8 associations ont proposé 97 séances d'activités physiques pour 629 participations) et de l'été 2022 qui a vu le nombre de participants doubler (11 associations ont proposé 173 séances d'activités physiques pour 1 232 participations), il est proposé de reconduire l'appel à projets « Vital'été » l'été prochain pour la période s'étendant du 10 juillet au 26 août 2023.

Cet appel à projets est à destination des associations annéciennes en capacité d'organiser une offre de séances d'APS sur l'ensemble du territoire annécien et répondant à deux problématiques :

- Celle de l'inactivité physique et de la sédentarité ;
- Celle des inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives en favorisant l'accès de tous sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de l'appel à projets sont les suivants :

- Encourager la pratique d'activités physiques et sportives à des fins de santé ;
- Assurer la prise en charge optimale des pratiquants pendant la durée des activités ;
- Favoriser la pratique sur des sites naturels et/ou publics accessibles à tous les usagers.

Les meilleurs projets seront retenus suite à la décision d'un jury de sélection composé d'élus municipaux et de techniciens municipaux dans les domaines du sport et de la santé.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Proposer des activités physiques et sportives à des personnes âgées de plus de 18 ans qui ne présentent aucune contre-indication à la pratique d'une APS ;
- Présenter des séances d'activités physiques et sportives variées, adaptées et équilibrées aux publics concernées ;
- S'approprier les différents lieux du territoire permettant la pratique libre d'activités physiques et sportives ;
- Se référer aux prérogatives professionnelles légales en matière de personnel chargé de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

La ville d'Annecy accompagnera les projets retenus par la conclusion d'une convention de subventionnement permettant le versement d'une subvention en numéraire.

La durée des projets sélectionnés s'étendra pour la période du 10 juillet au 26 août 2023.

La Ville propose une aide financière de 50 € par séance d'activité réalisée, pour un financement à hauteur de 14 000 € sur la totalité du projet. À ce titre, la Ville a perçu une subvention de 7 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du projet « Vital'été 2022 ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement de l'appel à projets « Vital'été 2023 » à destination des associations annéciennes et autoriser Monsieur le Maire à organiser cette procédure.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
MODURIER Aurélien

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :
MODURIER
10/03/2023
17eme Maire-Adjoint



Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
10/03/2023
Cheffe de service

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.